ekodev

*Stimuler **l'engagement***
*Provoquer **le changement***

PCAET PLAINE VALLEE
PLAN D'ACTIONS

Septembre 2023

Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

INTRODUCTION

Le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux du territoire en matière de consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de GES, de séquestration carbone, d'émissions de polluants atmosphériques et de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et ce pour chaque secteur d'activité. Le travail sur la stratégie a ensuite permis de fixer des objectifs opérationnels de réduction des émissions et des consommations et de développement des énergies renouvelables et a permis d'identifier les enjeux stratégiques du territoire. De ces objectifs réunis au sein de la trajectoire « Plaine Vallée 2050 » est né un programme de 43 actions, structurées autour 5 axes et 10 orientations stratégiques.

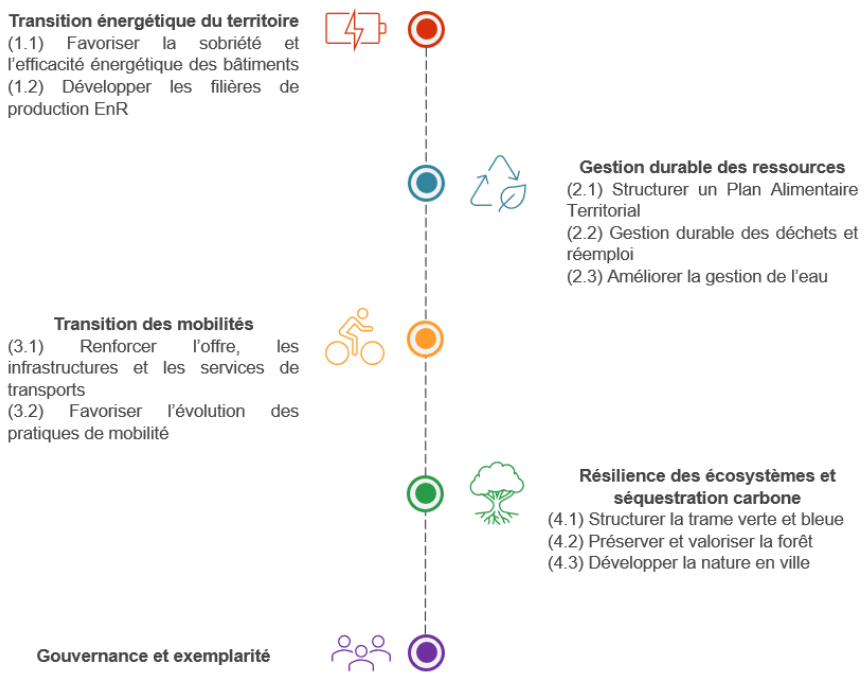

Le programme d'action tel que présenté dans ce document est le fruit d'une large concertation territoriale et des engagements de la CA Plaine Vallée, des Communes membres et des partenaires. L'ensemble de cette communauté sera mobilisée activement tout au long de la démarche pour garantir sa bonne avancée. Ce plan d'action est défini pour la période 2024-2029, et fera donc l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2027 et d'une révision en 2030.

Le coût de mise en œuvre du plan d'action a été estimé à 3 M€ (hors masse salariale de la CA Plaine Vallée et investissements qui découleront des études à venir sur la production d'énergie renouvelable ou la rénovation des bâtiments.

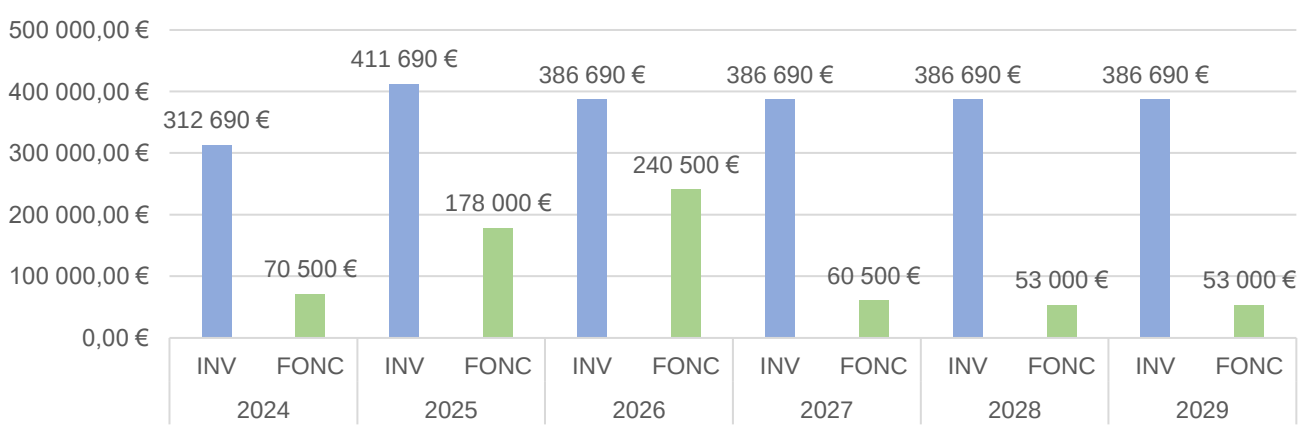

LISTE DES ACTIONS

Actions	
N°1	Déployer Val d'Oise Renov
N°2	Déployer le programme Recif
N°3	Sensibiliser aux éco-gestes
N°4	Accompagner la rénovation énergétique du parc tertiaire
N°5	Intégrer les enjeux énergie-climat dans les projets d'aménagement public et dans les documents d'urbanisme
N°6	Favoriser l'émergence d'un schéma directeur des énergies renouvelables
N°7	Conduire une étude sur les réseaux de chaleur
N°8	Conduire une étude d'opportunité sur la valorisation des biodéchets (méthanisation)
N°9	Accompagner les entreprises pour développer des projets de production d'EnR
N°10	Favoriser la diffusion de poêles à bois performantes, vérifier la possibilité d'en produire en circuit court sur la forêt de Montmorency
N°11	Accompagner le déploiement de projets EnR citoyens
N°12	Encourager les circuits courts
N°13	Favoriser l'installation de la population agricole sur le territoire
N°14	Augmenter la part du bio, de la production locale et des repas végétariens dans les cantines
N°15	Limiter le gaspillage alimentaire et tendre vers le zéro déchet dans les cantines
N°16	Appliquer les PLPDMA
N°17	Lutter contre les dépôts sauvages
N°18	Développer l'émergence de recycleries et de ressourceries
N°19	Appliquer le SAGE
N°20	Appliquer le Schéma Directeur d'Assainissement de la CAPV
N°21	Sensibiliser à la thématique de l'eau
N°22	Réalisation d'un plan de mobilité durable à l'échelle de l'agglomération
N°23	Elaborer un Schéma Directeur Cyclable
N°24	Renforcer l'offre des transports en commun sur le bassin de transport "Vallée de Montmorency"
N°25	Aides pour l'installation de garage à vélo dans les infrastructures publiques avec des financements
N°26	Développer des bornes de recharge pour véhicules électriques
N°27	Accompagner la mobilité durable des entreprises
N°28	Promouvoir l'écomobilité scolaire
N°29	Favoriser la pratique du covoiturage
N°30	Réaliser une trame verte avec cartographie et analyse des friches sur le territoire
N°31	Réalisation d'une trame bleue et création d'une maison de l'eau
N°32	Protéger les zones tampons de la forêt de Montmorency
N°33	Schéma d'accueil du public en forêt de Montmorency
N°34	Rendre la forêt plus résiliente aux évolutions climatiques et sanitaires
N°35	Sensibiliser à la nature et à la biodiversité en ville
N°36	Aménagements d'adaptation au changement climatique
N°37	Mettre en place une trame noire
N°38	Club Climat
N°39	Eco-gestes
N°40	PDA
N°41	Solution de tri des déchets
N°42	Plan d'efficacité et de sobriété sur le patrimoine public
N°43	SPASER

ACTION N°1 : DEPLOYER VAL D'OISE RENOV

CONTEXTE

En 2018, le secteur résidentiel représentait 59% des consommations d'énergie dans le territoire et 50% des émissions de GES.

Dans le département du Val d'Oise, grâce à Val d'Oise Rénov, tout Valdoisien dispose d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement technique et administratif individualisé pour la rénovation énergétique de son logement.

Depuis 2021, 1 020 foyers ont bénéficié d'une information de 1er niveau (dont 35 copropriétés) et 810 ont bénéficié d'un conseil personnalisé dans une permanence physique organisée par l'agglomération ou en distanciel (dont 21 copropriétés). Enfin, 69 foyers ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé avec une visite à domicile (dont 1 copropriété). Enfin 5 petites entreprises ont fait appel au service Val d'Oise Rénov' pour réduire leur facture énergétique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Val d'Oise Rénov est le point d'entrée unique pour se faire accompagner dans la rénovation de son habitat. Les missions de cette plateforme multi-partenariale recouvre :

- Faire connaitre aux demandeurs les aides auxquelles ils peuvent prétendre et les conditions d'obtention,
- Expliquer les règles, le rôle de chacun des acteurs et les étapes du projet,
- Accompagnement sur les volets techniques et juridiques.

https://www.valdoise.fr/195-val-d-oise-renov.htm

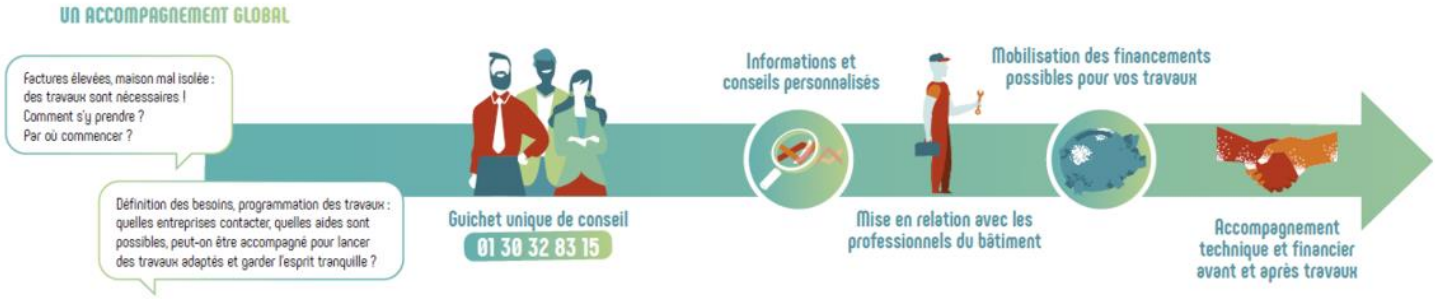

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Atteindre 1 500 passages aux travaux par an	- Nombre de foyers accompagnés - Nombre de passages aux travaux	Economie d'énergie	● ● ●
		Production d'énergie renouvelable	● ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ●
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ●
		Résilience du territoire	● ○ ○

AXE N°1 : PILOTER LA TRANSITION ENERGETIQUE LOCALE

Orientation stratégique : favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Conseil Départemental 95					
Partenaires	CA Plaine Vallée, ADIL, SOliHA, CMA, CCI					
Coûts (CAPV)	46 690 € par an correspondant à la prestation de SOLIHA (permanences auprès des administrés)					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	SARE / CEE / EPCI					
Points de vigilance EES						

ACTION N°2 : DEPLOYER LE PROGRAMME RECIF+

CONTEXTE

Parmi les 80 000 logements que compte la CA Plaine Vallée, plus de 55% sont des logements collectifs. Les logements collectifs étant plus difficiles à mobiliser dans le cadre des politiques territoriales de rénovation, la CA Plaine Vallée s'est portée volontaire pour répondre avec le Conseil Départemental du Val d'Oise à l'AMI RECIF + qui vise à stimuler la demande de rénovation en copropriétés de 50 lots ou plus.
Le Val d'Oise est lauréat de ce programme de sensibilisation pour lequel il coordonne le programme d'actions aux côtés de SOLIHA Grand Paris, structure porteuse en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions, au service des EPCI dont la CAPV.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En répondant à l'AMI RECIF+, la CA Plaine Vallée bénéficie d'un accompagnement technique pour sensibiliser copropriétaires et gestionnaires de syndic à la rénovation énergétique en copropriété. Les actions du programme sont :
- boîtage de courriers renvoyant vers Val d'Oise Rénov' et coach copros auprès des syndics et copropriétaires
- organisation d'événements dont un aura lieu en 2023 sur la CA Plaine Vallée ;
- animation d'une plateforme départementale dédiée à la rénovation en copropriété, "coach copros" relayant informations, formations, événements, retours d'expérience, etc.

La CA Plaine Vallée cherchera à faire perdurer cette dynamique à l'issue de la fin du programme en 2024 en proposant des actions sur son territoire pour favoriser et accélérer la rénovation des copropriétés.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Atteindre 700 appartements avec passages aux travaux par an	- Nombre de copropriétés captées dans la démarche - Nombre de passage aux travaux	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	●●● ●○○ ●●● ●○○ ●●● ●○○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**

Pilote	Agence Régional de l'Energie et du Climat
Partenaires	CD 95, CAPV, SOLIHA
Coûts (CAPV)	500 € pour l'organisation d'un évènement annuel
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1
Financements	/
Points de vigilance EES	

ACTION N°3 : SENSIBILISER AUX ECO-GESTES

CONTEXTE

La sobriété énergétique est un levier essentiel pour le déploiement de la transition énergétique. Dans les foyers, les éco-gestes permettent de réaliser jusqu'à 12% d'économies d'énergie (source : Défis-Déclics). Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, cela permet également de réaliser des économies financières pouvant aller jusqu'à plusieurs 100aines d'euros par an.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre d'une convention partenariale avec une association d'éducation à l'environnement, la CA Plaine Vallée prévoit de mettre en place un programme de sensibilisation aux éco-gestes auprès des familles, pour réduire leur consommation d'énergie et limiter leur empreinte carbone.

Ce programme pourra par exemple s'appuyer sur le format des Défis Déclics ou bien des Conversations carbone. Il devra intégrer à la fois des évènements grand public pour sensibiliser un maximum de foyers ainsi que la formation d'équipes pour relever des défis plus ambitieux.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 650 foyers sensibilisés par an	- Nombre d'évènements / animations organisées - Nombre de foyers sensibilisés	Economie d'énergie	●●○
		Production d'énergie renouvelable	●○○
		Réduction des émissions de GES	●●○
		Séquestration carbone	●○○
		Amélioration de la qualité de l'air	●●○
		Résilience du territoire	●○○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	SIGEIF, associations locales					
Coûts (CAPV)	Environ 10 000 € par an					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	A identifier					
Points de vigilance EES						

ACTION N°4 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION THERMIQUE DU PARC TERTIAIRE

CONTEXTE

En 2018, le secteur tertiaire représentait 22,5% des consommations d'énergie dans le territoire et 15% des émissions de GES. Par ailleurs, 70% des établissements privés relèvent du secteur tertiaire.

La loi ELAN, à travers le décret Tertiaire, impose aux établissements tertiaires dont les bâtiments ont une surface supérieure à 1000 m^2, une réduction de leur consommation énergétique par rapport à une année de référence postérieure à 2010 de :

- 40% en 2030
- 60% en 2050

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le dispositif Val d'Oise Rénov permet d'accompagner les propriétaires ou locataires d'un bâtiment à usage tertiaire de moins de 1 000 m^2 (commerçants, artisans, bureaux,…).

Par ailleurs, la CA Plaine Vallée prévoit, à travers son service Dev Eco, d'accompagner les entreprises non éligibles à ce dispositif dans la mise en conformité avec leur obligation règlementaire. Cela passera notamment par :

- La formation d'un club d'entreprises concernées par le Décret Tertiaire
- L'animation de ce club (retour d'expériences, boîte à outil, intervention d'acteurs qualifiés, etc.).

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 3%/an de la surface tertiaire local fait l'objet d'une rénovation thermique	- Part des entreprises éligibles à Val d'Oise Rénov accompagnées - Nombre d'entreprises membres du club	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	● ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CD 95 / CA Plaine Vallée					
Partenaires	CCI 95 / CMA 95					
Coûts (CAPV)	Environ 2500 € de dépenses annuelles pour de l'animation					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	A identifier					
Points de vigilance EES						

ACTION N°5 : INTÉGRER LES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT PUBLIC ET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

CONTEXTE

La CA Plaine Vallée est un territoire de la grande couronne d'Ile-de-France présentant une forte densité d'habitat (1086 logements/km2) et des espaces naturels remarquables comme la Forêt de Montmorency.

L'agglomération est compétente en matière d'aménagement à travers la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, projet de territoire en cours) ainsi que les 18 communes qui portent chacune un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un projet de territoire est en cours de constitution et devra intégrer ces enjeux aux cœurs de ses échanges et de ses travaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du projet de territoire de Plaine Vallée, les élus décident en concertation, d'une charte pour intégrer les enjeux énergie-climat dans les démarches d'aménagement.

Le contenu de cette charte sera rédigé en intégrant un processus de concertation et pourra notamment s'appuyer sur les travaux du Cerema relatifs à la planification urbaine bas carbone.

Cette charte pourra nourrir la révision des PLU et être indexée aux cahiers des charges des opérations d'aménagement. Elle pourra aussi nourrir les travaux sur le projet de territoire et un futur PLUi

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Le contenu de la charte est intégré dans tous les documents locaux d'urbanisme.	- Nombre de PLU révisés intégrant les préconisations de la charte	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	●●○ ●●○ ●●○ ●●○ ●●○ ●●○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	AREC, CAUE 95, Communes, CD95					
Coûts (CAPV)	Environ 5 000 € pour la concertation et la formalisation de la charte					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°6 : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE

En 2018, la production EnR locale couvrait 3% des besoins énergétiques. Le diagnostic du PCAET a permis d'identifier un gisement EnR d'environ 555 GWh, soit 26% des besoins énergétiques actuels. Parmi toutes les filières étudiées, le photovoltaïque présente le gisement le plus important (57% du total), suivi du bois et du solaire thermique.

Le potentiel géothermique sur aquifère profond pourrait être considérable et nécessitera d'être étudié de façon plus précise. Sa valorisation nécessite l'installation de réseaux de chaleur urbains.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La collectivité prévoit l'organisation d'un séminaire à destination des élus communautaires autour des EnR et la réalisation d'un diagnostic du potentiel détaillé sur le territoire de Plaine Vallée, commune par commune.

Perspective : Formalisation d'un Schéma Directeur des Energies et des premières études de faisabilité sur des projets spécifiques. Le SDE devra aboutir sur une stratégie cohérente de développement des EnR : Biomasse, PV, Thermique, Géothermie de surface et profonde, récupération de chaleur, etc.

Les résultats du SDE devront être largement diffusés auprès des partenaires, des entreprises et citoyens.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 13% de couverture des besoins par des EnR	- Formalisation du SDE - Nombre et qualité des participants aux réunions de présentation des résultats - Nombre de projet EnR sur le territoire	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	● ○ ○ ● ● ○ ● ● ○ ○ ○ ○ ● ● ○ ● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Syndicat énergie,					
Coûts (CAPV)	Environ 20 000 € pour la phase initiale, 30 000 € pour la formalisation du SDE					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	Fonds chaleur, Région IdF					
Points de vigilance EES						

ACTION N°7 : CONDUIRE UNE ÉTUDE SUR LES RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS

CONTEXTE

La configuration urbaine du territoire est favorable au déploiement de réseaux de chaleur urbains. S'il n'en existe pas aujourd'hui dans la CAPV, une étude menée au niveau national par le Syndicat national des réseaux de chaleur (SNCU) montre que le potentiel de raccordement des consommations de chaleur des bâtiments résidentiels et tertiaires du territoire est d'environ 280 GWh (soit 27% des besoins de chaleur des secteurs résidentiel et tertiaire).

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAPV prévoit de réaliser une étude prospective sur le déploiement de réseaux de chaleur dans le territoire avec l'association Amorce, et les acteurs privés et publics de la méthanisation afin notamment d'identifier la faisabilité de certains projets et leur coût de réalisation.

Il existe sur le territoire un gisement de fumier équin qui pourrait être associé à des déchets verts pour produire du BIO GNV.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Faire émerger des projets sur Plaine Vallée	- Formalisation de l'étude - Nombre et qualité des participants aux réunions de présentation des projets potentiels	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Amorce, GRDF, Transdev					
Coûts (CAPV)	Environ 20 000 € pour l'étude					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	Fonds chaleur, Région IdF					
Points de vigilance EES						

ACTION N°8 : CONDUIRE UNE ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LA VALORISATION DES BIODECHETS

CONTEXTE

Aucune station de méthanisation n'est à ce jour présente sur le territoire. D'après le Schéma Régional de Biomasse, la biomasse méthanisable (déchets alimentaires, fumiers équins, résidus de cultures) représente pourtant 28 tonnes de matière brute, ce qui équivaut à un gisement d'environ 25 GWh.

Une première étude de GRDF a fait état d'un gisement de fumier équin et de biodéchets suffisant pour la réalisation d'unités de valorisation énergétique à hauteur de 10 à 20 GWh/an maximum.

La consommation de Gaz actuel sur le réseau de Plaine Vallée est de 995,47 GWh annuel

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec l'obligation de tri à la source des biodéchets à partir de 2024, la CAPV prévoit de conduire une étude d'opportunité pour le déploiement de méthaniseurs innovants et adaptés à un contexte péri-urbain (enterrés, plus petits,...).

Retour d'expérience : unité de micro-méthanisation de Vitry-sur-Seine permettant de valoriser 1000 tonnes/an de déchet sur une surface utile de 500 m^2.

Plusieurs modes de valorisation peuvent être étudiés : production d'électricité, injection du biogaz sur le réseau ou valorisation en tant que carburant BioGNV.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
20% du gisement de biomasse méthanisable valorisé via méthanisation	- Formalisation de l'étude - Nombre et qualité des participants aux réunions de présentation des projets potentiels	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	EMERAUDE et SIGIDURS					
Partenaires	GRDF, Syndicats des énergies, Centre équestre, CAPV					
Coûts (CAPV)	30 000€					
Moyens humains (CAPV)	Recrutement d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	Etude financée à 70% par l'ADEME par des subventions (70k€ max), Région IDF peut financer les études jusqu'à 50% également.					
Points de vigilance EES	Traffic routiers, pollution de l'air et des sols.					

ACTION N°9 :ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR DÉVELOPPER DES PROJETS DE PRODUCTION D'ENR

CONTEXTE

Les entreprises locales peuvent contribuer à la production d'énergie renouvelable et présentent des gisements significatifs par leur foncier ou via leur process industriel. Le diagnostic a notamment permis d'identifier :

- Un potentiel d'environ 45 GWh sur les toitures de bâtiments accueillant des activités économiques, industrielles, commerciales, services, etc.
- Un potentiel d'environ 6 GWh via la valorisation de la chaleur fatale sur des sites industriels ou de santé

Les entreprises peuvent par ailleurs contribuer à la décarbonation du mix énergétique en faisant évoluer leur mode de chauffage (PAC, géothermie, bois, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les partenaires locaux, le Pôle Développement Economique assure un premier rôle de conseil et d'animation auprès des entreprises pour les inciter à étudier les possibilités de production EnR et les orienter vers les bons dispositifs. Concrètement, cela implique de :

- Former les agents du service aux enjeux associés,
- Prévoir un programme d'animation,
- Faciliter la réalisation d'audit à l'échelle des Zones d'Activités.

Le cadre incitatif pourra également être renforcé via des mesures intégrées dans les documents d'urbanisme, en lien avec l'action n°5.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Une quinzaine de projets sur toitures tertiaires et industrielles émergent chaque année	- Nombre d'entreprises sensibilisées / accompagnées - Nombre de projets et puissance installée	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ●
		Réduction des émissions de GES	● ● ●
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ●
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	CCI, CMA, SIGEIF					
Coûts (CAPV)	Environ 2500 € de dépenses annuelles pour de l'animation					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	Fonds chaleur / Fond Vert					
Points de vigilance EES						

ACTION N°10 : FAVORISER LA DIFFUSION DE POÊLES À BOIS PERFORMANTS ET LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS EN FORÊT DE MONTMORENCY

CONTEXTE

Le bois est une ressource renouvelable dont l'impact carbone est considéré par convention comme neutre s'il est issu de forêt gérée durablement. Il est revanche émetteur de polluants atmosphériques : composés organiques volatiles non-méthaniques, ammoniac, particules fines.

La Région Ile-de-France et l'ADEME proposent des aides financières pour remplacer les vieux systèmes de chauffage des particuliers.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAPV prévoit de réaliser une opération de communication et de sensibilisation aux enjeux liés à la consommations de bois pour se chauffer. L'objectif étant de faciliter le déploiement de poêles à bois performants chez les particuliers et la diffusion de bonnes pratiques (qualité, hygrométrie, etc.) pour augmenter la part relative du bois dans le mix énergétique, tout en limitant les tensions sur les ressources et les émissions de polluants atmosphériques.

Cette action pourra également s'appuyer sur une cartographie des fournisseurs de bois, bois-plaquette et granulés, afin de faciliter les circuits courts d'approvisionnement.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Doubler la part du bois dans le mix énergétique	- Nombre de foyers sensibilisés - Nombre de foyers bénéficiaires de l'aide	Economie d'énergie	●●●
		Production d'énergie renouvelable	●●●
		Réduction des émissions de GES	●●●
		Séquestration carbone	○○○
		Amélioration de la qualité de l'air	●●●
		Résilience du territoire	○○○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Fibois, ONF, Région					
Coûts (CAPV)	Prévoir 10 000 € pour une action de communication élargie					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements						
Points de vigilance EES						

ACTION N°11 : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS ENR CITOYENS

CONTEXTE

La loi Energie Climat de 2019 a transposé dans le droit français la notion de communauté d'énergie renouvelable créant par là un cadre juridique incitatif au développement des projets EnR citoyens.

Ces projets ont pour objectif de faciliter l'appropriation de l'énergie par les citoyens, non seulement financièrement par leur implication au capital de ces projets de territoires, mais aussi par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée.

En Ile-de-France, le réseau Energie Partagée soutenu par l'ADEME et la Région, fédère et accompagne les porteurs de projet.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers un partenariat avec le réseau Energie Partagé, la CA Plaine Vallée prévoit de :
- Organiser un cycle de sensibilisation et d'information à destination des citoyens pour faire émerger des collectifs
- Accompagner techniquement et/ou financièrement les projets citoyens
- Capitaliser sur les communautés énergétiques locales pour renforcer la dynamique de transition énergétique

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Faire émerger 1 collectif ou plus	- Nombre de réunions organisées	Economie d'énergie	● ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Energie Partagée					
Coûts (CAPV)	Prévoir 5 000 € à 10 000 € par an pour une animation globale					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 1					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°12 : ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉS

CONTEXTE

La CAPV prévoit de structurer une démarche de Projet Alimentaire Territorial dans le cadre du PCAET. La pertinence de formaliser un PAT par ailleurs (diagnostic, stratégie et plan d'action dédié) pourra être étudiée dans une second temps, au regard des évolutions du territoire et notamment la mise en place d'un PAT à l'échelle du département.
Le développement des circuits de proximités et circuits courts alimentaires favorise la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux internationaux. Par ailleurs, si les circuits courts alimentaires s'appuient sur une logistique optimisée et sur un respect de la saisonnalité des produits, ils peuvent contribuer à limiter l'empreinte carbone des habitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAPV prévoit de :
- Réaliser une cartographie des acteurs locaux de l'alimentation (production, transformation, distribution, etc.) pour faciliter l'identification de synergies et la mise en relation. Cette cartographie devra être réalisée à l'échelle d'un bassin de production élargie en collaboration avec les territoires voisins.
- Réunir les différents acteurs pour définir les opportunités de développement de circuits courts, et faciliter les échanges : dans le cadre du projet de territoire proposer une vision partagée pour intégrer des objectifs communs et des actions
- Créer une charte d'engagement dans la démarche
- Faire vivre la démarche en organisant des animations, la promouvoir auprès des divers publics : foyers, étudiants, entreprises, etc.
- Etudier les possibilités de déploiement d'une solution d'optimisation de la logistique des circuits de proximités, dans une logique de maîtrise de l'empreinte carbone des circuits courts alimentaires

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 30 % de produits locaux dans les cantines scolaires des communes. - Maintien et/ou augmentation du nombre de marchés locaux /magasin de producteurs	- Nombre et qualité des professionnels intégrés à la démarche - Nombre de marché de producteur - Réduction du gaspillage alimentaire n+1	Economie d'énergie	● ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ○ ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée & Communes					
Partenaires	Chambre d'Agriculture et Conseil Départemental du Val d'Oise (95)					
Coûts (CAPV)	20 000 € / an pour assurer l'animation de l'orientation 2.1					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 1 ETP pour le portage et suivi de l'orientation 2.1					
Financements	AAP Programme National pour l'Alimentation					
Points de vigilance EES	Attention à la multiplication des trajets individuels pour s'approvisionner					

ACTION N°13 : FAVORISER L'INSTALLATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

D'après les données du dernier recensement agricole, la CA Plaine Vallée comptait 24 exploitations agricoles en 2020, soit 2 fois moins qu'en 2010. Ces exploitations se trouvent à l'Est et au Nord du territoire. Malgré son faible volume, on retrouve une production diversifiée selon les communes : céréales et oléoprotéagineux (Bouffémont, Moisselles), Polyculture-élevage (Saint-Prix, Piscop), quelques cultures permanentes (St-Brice-sous-Forêt), fleurs et horticultures (Andilly).

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec la Chambre d'Agriculture, la CA Plaine Vallée favorisera l'installation de la population agricole sur le territoire.
La CA Plaine Vallée pourra étudier la pertinence de projets d'agriculture urbaine et de régies agricoles pour alimenter les cantines scolaire notamment.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Installations et valorisation d'exploitation agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement avec un débouché localement	- Surface Agricole Utile du territoire - Nombre d'exploitations	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	Chambre d'Agriculture, SAFER, Conseil Départemental du Val d'Oise 95					
Partenaires	CA Plaine Vallée, Communes					
Coûts (CAPV)	15 000 € / an pour assurer l'animation de l'orientation 2.1					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 1 ETP pour le portage et suivi de l'orientation 2.1					
Financements	AAP Programme National pour l'Alimentation					
Points de vigilance EES	Construction des bâtiments agricoles (Serres, stockages réfrigérés etc.)					

ACTION N°14 : AUGMENTER LA PART DU BIO, LA PRODUCTION LOCALE ET LES REPAS VEGETARIENS DANS LES CANTINES

CONTEXTE

Depuis 2022, les établissements publics de restauration collective ont l'obligation de proposer 50 % de produits durables sous Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) dont 20 % de produits bio. A partir du 1er janvier 2024, au moins 60% des achats de viandes et poissons devront être des produits SIQO.

Par ailleurs, les cantines scolaires doivent proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine depuis la rentrée 2021. Les collectivités désireuses peuvent proposer volontairement un menu végétarien quotidien.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les communes de la CAPV prévoient d'intégrer dans les marchés d'approvisionnement en denrées alimentaires une part stricte de produits SIQO, conformément au cadre règlementaire.

La CA Plaine Vallée pourra animer un club des chefs cuisiniers pour faciliter l'évolution des pratiques de tous à l'échelle du territoire : partage de recettes, techniques de cuisine, contacts fournisseurs locaux, etc.

Un travail sur la mutualisation/synchronisation des commandes sera réalisé pour faciliter les déplacements des producteurs locaux et optimiser la logistique, en lien avec l'action n°12.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Proposer 2 repas végétarien par semaine dans chaque cantine - Introduction de produits locaux en restauration scolaire	- Part des produits SIQO et locaux dans les achats - Nombre de chefs cuisinier mobilisés dans le club	Economie d'énergie	● ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ●
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	Communes					
Partenaires	CA Plaine Vallée					
Coûts (CAPV)	15 000 € / an pour assurer l'animation de l'orientation 2.1					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 1 ETP pour le portage et suivi de l'orientation 2.1					
Financements	AAP Programme National pour l'Alimentation					
Points de vigilance EES						

ACTION N°15 : LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET TENDRE VERS LE 0 DECHETS DANS LES CANTINES

CONTEXTE

Avec en moyenne 120 grammes de nourriture jetés par convive et par repas et un coût estimé à 68 centimes par convive et par repas, le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration collective représente 8% du gaspillage alimentaire total en France pour les 3,8 milliards de repas servis chaque année.
La loi AGEC prévoit une réduction de 50% du gaspillage alimentaire en 2025 dans la restauration collective avec notamment l'obligation de réalisation de diagnostic.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Communes opératrices de restaurants collectifs prévoient de mettre en place un plan d'action adapté pour réduire le gaspillage alimentaire, depuis la préparation jusqu'au retour plateaux, pouvant comprendre :
- Ateliers pédagogiques dans les écoles autour de l'alimentation et de la consommation responsable,
- Proposition d'assiettes « petites ou grandes faims » aux élèves,
- Expérimentation de la réservation des repas,
- Mise à disposition de bacs de tri à la source pour vider les plateaux à la sortie du repas,
- Etablissement de convention de don avec des associations d'aides alimentaires,
- Pesées pour quantifier la réduction du gaspillage.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Chaque commune a conventionné avec l'agglomération pour réduire le gaspillage alimentaire - Réduction de 50% du gaspillage alimentaire	- Volumes de déchets produits par élèves ou repas - Volumes de déchets détournés du circuit des ordures ménagères - Nombre de communes chaque année	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	● ○ ○ ● ○ ○ ● ● ○ ○ ○ ○ ● ○ ○ ● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Communes					
Partenaires	CA Plaine Vallée / Syndicats des déchets					
Coûts (CAPV)	15 000 € / an pour assurer l'animation de l'orientation 2.1					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 0,5 ETP pour le portage et suivi de l'orientation 2.1					
Financements	AAP Programme National pour l'Alimentation (Fonctionnement)					
Points de vigilance EES	Cadrage stricte du marché avec le prestataire					

ACTION N°16 : APPLIQUER LES PLANS LOCAUX DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMMILES (PLPDMA)

CONTEXTE

Le territoire de la CAPV est couvert par deux syndicats qui assurent la prévention, la collecte et le traitement des déchets :

- Sur le secteur Nord / Est : SIGIDURS
- Sur le secteur Sud / Ouest : EMERAUDE

Ces deux structures ont chacune adopté un PLPDMA qui vise une réduction du volume de déchets de l'ordre de 9% d'ici 2024 pour le SIGIDURS 8% par rapport à 2018 en 2025 par rapport à 2018 pour Emeraude. Les PLPDMA se déclinent en 6 (SIGIDURS) 7 axes (Emeraude) d'actions prioritaires, concernant l'éco-exemplarité, la gestion des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi, la consommation responsable et la sensibilisation. Le SIGIDURS a aussi entamé une réflexion sur les modalités de tarifications du service publique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les deux syndicats en tant que parties prenantes du PCAET s'engagent à appliquer les PLPDMA et les actions associées afin notamment :

- de se conformer aux objectifs du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,
- de réduire les volumes de déchets collectés et traités à travers un tri à la source des biodéchets, le développement du réemploi et de la réparation et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 9% en 2024 (Sigidurs) - Réduction de 35% des émissions du secteur par rapport à 2018 (objectif SNBC)	- Quantités de déchets par filières de traitement - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre d'évènementiels - -Nombre de composteurs distribués annuel	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	●●○ ●●○ ●●● ○○○ ●●○ ●●○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	SIGIDURS & EMERAUDE					
Partenaires	CAPV & Communes, les associations du territoire (BAM, Jardin d'Alain)					
Coûts (CAPV)	Budget des syndicats					
Moyens humains (CAPV)	Suivi dans le cadre de l'animation PCAET					
Financements	Région IDF et ADEME (Fond Vert)					
Points de vigilance EES						

ACTION N°17 : LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

CONTEXTE

La loi AGEC de 2020 prévoit que les éco-organismes (filières à Responsabilité Elargie du Producteur) financent le nettoiement des dépôts sauvages contenant des déchets issus de produits pour lesquels ils sont agréés. e financement intervient lorsque les auteurs des dépôts ne peuvent être identifiés ou lorsqu'ils sont connus mais que les mesures de police administrative visant la résorption du dépôt ont échoué.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un numéro spécial permet de contacter les autorités afin de procéder au constat de l'infraction et l'intervention pour retirer les pollutions.
Une campagne de communication sera organisée sur l'agglomération pour rappeler les règles pour les dépôts et encourager les habitants à appeler le numéro pour signaler les infractions.
L'achat et l'installation de caméras de surveillance permettra de meilleures chances d'identification des responsables pour verbalisation.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
0 dépôt sauvage sur la CAPV	- Nombre d'opérations de résorption	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Police municipale					
Coûts (CAPV)	Moyens déjà déployé via le CSU et la Police Municipale.					
Moyens humains (CAPV)	A définir					
Financements	Eco-organismes des filières REP					
Points de vigilance EES						

ACTION N°18 : DEVELOPPER L'EMERGENCE DE RECYCLERIES ET RESSOURCERIES

CONTEXTE

Il n'existe qu'une ressourcerie sur le territoire de la CA Plaine Vallée. Pourtant le réemploi et la réutilisation des objets en fin de vie est une composante essentielle des PLPDMA portés par les syndicats EMERAUDE et SIGIDURS.
Les ressourceries, généralement gérées par des structures de l'ESS, ont pour activité la collecte, le réemploi et la revente d'objets d'occasion : elles contribuent donc fortement à créer une culture du réemploi. Elles génèrent de l'emploi notamment auprès du secteur de l'insertion. Elles sont des acteurs essentiels pour sensibiliser et augmenter la durée de vie des objets. Elles permettent in fine la réduction des émissions de GES liés à la production et au cycle de vie des objets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les deux syndicats & les communes, la CA Plaine Vallée porte une démarche multi-partenariale pour faire émerger une ou plusieurs ressourceries :

- Mesure des besoins,
- Recherche de foncier et étude de faisabilité,
- Recherche de financements,
- Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des éventuels sites.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Une ressourcerie par syndicat. - Déploiement de ressourceries éphémères.	- Nombre de projets aboutis - Volumes détournés des filières classiques de traitement des déchets - Tonnage de déchets réemployés (hors textile)	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	● ● ○ ● ○ ○ ● ● ○ ○ ○ ○ ● ● ○ ● ● ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	SIGIDURS & EMERAUDE					
Partenaires	CAPV & Communes					
Coûts (CAPV)	Portage en interne					
Moyens humains (CAPV)	Coordination entre Développement économique (0,5) et PCAET (0,5)					
Financements	Fonds réemploi et réutilisation, ADEME programme Soutien aux investissement pour le réemploi, la réparation et la réutilisation					
Points de vigilance EES						

ACTION N°19 : APPLIQUER LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

CONTEXTE

Le territoire de la CA Plaine Vallée est couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer. Ce schéma est co-porté par :

- Le SIAH
- Le SIARE
- Le Conseil Départemental 93

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les co-porteurs du SAGE ainsi que la CAPV et les Communes s'engagent à en appliquer les mesures avec comme objectif :

- Le maintien, la restauration et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques,
- La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau,
- La maîtrise des risques liés à l'eau,
- La reconquête de la qualité des eaux superficielles et des nappes d'accompagnement,
- ,La protection de la qualité des eaux souterraines,
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Redonner la place de l'eau sur le territoire - Programme de sensibilisation et d'animation autour du SAGE	- Nombre de travaux de maintien et de restauration des milieux aquatiques réalisés chaque année	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	SIAH, SIARE, Conseil Départemental					
Partenaires	CAPV et Communes					
Coûts (CAPV)	Budgets des syndicats					
Moyens humains (CAPV)	Suivi dans le cadre de l'animation PCAET					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°20 : APPLIQUER LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence, la CA Plaine Vallée a amorcé en 2022 la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers l'application de ce schéma, la CA Plaine Vallée prévoit notamment de :
- Mettre en conformité les branchements d'assainissement,
- Élaborer aux échelles hydrographiques adaptées des zonages pluviaux compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme,
- Valoriser la chaleur fatale des eaux grises sur les réseaux d'assainissement,
- Développer le multi-usage des bassins de rétention (éco-pâturages, abeilles).

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Plaine Vallée dispose d'un schéma directeur d'assainissement		Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	SIAH, SIARE					
Coûts (CAPV)	A définir					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 1 ETP au sein du service assainissement					
Financements						
Points de vigilance EES						

ACTION N°21 : SENSIBILISER SUR LA THEMATIQUE DE L'EAU

CONTEXTE

Le cycle de l'eau est au cœur des problématiques climatiques. C'est notamment par l'eau que se manifeste l'impact le plus important et le plus sensible du changement climatique pour les populations au travers d'évènements catastrophiques : tempêtes, inondations, sécheresses... Et par voie de conséquence, ces aléas impactent les milieux aquatiques et humides : eutrophisation, pollution des masses d'eaux,… Par ailleurs le cycle de l'eau et son lien avec la stabilité des micro-climats (forestiers, urbains) est une composante essentielle des enjeux de résilience.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CA Plaine Vallée présentant de nombreux cours d'eaux, lacs et zones humides, la partie prenante souhaitent engager un cycle d'animation autour du cycle de l'eau, son lien avec le climat et les enjeux locaux. La sensibilisation autour de cette thématique doit être portée collectivement à toutes les échelles administratives et citoyenne :

- le SIAH et le SIARE pourront notamment traiter la question de la gestion des milieux aquatiques et des inondations
- la CAPV pourra traiter de la thématique assainissement et eaux pluviales et les communes des gestes écocitoyens sur toutes les thématiques de l'eau

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Un cycle de sensibilisation autour de l'eau a été réalisé auprès des écoles des 18 communes	- Nombre et qualités des participants au cycle d'animation	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	SIAH, SIARE, CAPV, Communes					
Partenaires	/					
Coûts (CAPV)	Environ 2 500 €/an pour des animations					
Moyens humains (CAPV)	/					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION 22 : RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

CONTEXTE

En Île-de-France, les intercommunalités, à l'exception des communautés de communes, ont l'obligation d'élaborer un plan local de mobilité en déclinaison du plan de mobilité d'Île-de-France.
Par délibération en date du 25 mai 2022, le conseil d'Île-de-France Mobilités a pris acte de l'évaluation du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) 2010-2020 et a décidé la mise en révision du PDUIF en vue de l'élaboration du Plan des mobilités en Île-de-France 2030.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En application de la version révisée du PDUIF, la CAPV prévoit d'engager l'élaboration d'un Plan de Mobilité qui prend en compte les enjeux suivants :
- Réduction des émissions de GES, de la pollution de l'air et sonore ;
- Limitation de l'étalement urbain,
- Développement des mobilités partagées et des mobilités actives,
- Mobilité solidaire,
- Logistique urbaine,
- Mobilité scolaire,
- Le stationnement,
- La sécurité et la cohabitation entre les différents modes de mobilité.

Ce document pourra intégrer un Schéma Directeur Cyclable avec notamment un volet relatif à la continuité et la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables (**action 23**).

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Réduction de 23% des émissions de GES par rapport à 2018, -30% par rapport à 2005	- Formalisation du Plan de mobilité - Nombre et qualité des participants aux réunions de présentation des résultats	Economie d'énergie	●●○
		Production d'énergie renouvelable	○○○
		Réduction des émissions de GES	●●○
		Séquestration carbone	○○○
		Amélioration de la qualité de l'air	●●○
		Résilience du territoire	●○○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	IDFM, CAPV					
Coûts (CAPV)	50 000 € pour l'étude					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	ADEME et IDFM					
Points de vigilance EES						

AXE N°3 : TRANSITION DES MODES DE DEPLACEMENT

Orientation stratégique 3.1 : Renforcer l'offre, les infrastructures et les services de transports durables :

ACTION N°23 : CRÉATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

CONTEXTE

Il existe aujourd'hui un Plan vélo départemental ainsi qu'un Plan vélo régional.

Le constat est que :
- Aucune liaison et continuité cyclable n'existent entre les aménagements cyclables déployés au niveau des communes et celles mises en œuvre au niveau départemental et régional,
- De nombreuses zones/espaces sont accidentogènes,
- Les zones d'activité, les espaces d'échange et les établissements scolaires ne sont pas accessibles (pas d'aménagement cyclable sécurisé pour y accéder).

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les communes et le CD95, la CAPV prévoit de créer un schéma cyclable cohérent, continu et sécurisé (suivre les recommandations du CEREMA pour le déploiement des infrastructures cyclables) :
- Relier les écoles, équipements sportifs, services publics, zones résidentielles,
- Développer la mixité entre les modes de transport (vélo, piéton, transports en commun, PMR,..),
- Créer un comité de pilotage pour la mise en place de ce schéma cyclable,
- Développer un réel système vélo (stationnement, lieu pour réparer son vélo,..).

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Le part modale des mobilités douce atteint 20% sur les trajets de moins de 5 km	- Nombre de kilomètre cyclable aménagé - Nombre de coupures traitées - Part modale des mobilités douces (Enquête global transport 2030)	Economie d'énergie	● ◐ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ◐ ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ◐ ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	CD95; Communes, associations locales					
Coûts (CAPV)	70 000 € pour l'étude					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	Subventions ADEME & Région					
Points de vigilance EES						

AXE N°3 : TRANSITION DES MODES DE DEPLACEMENT

Orientation stratégique 3.1 : Renforcer l'offre, les infrastructures et les services de transports durables :

ACTION N°24 : RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR LE BASSIN "VALLÉE DE MONTMORENCY" ET CONVERTIR LES FLOTTES DE BUS

CONTEXTE

L'offre de transport en commun évolue continuellement avec les besoins et la densification du territoire y contribue notamment. IdFM a créé une ligne transversale Est-Ouest mise en exploitation en septembre 2022 (ligne 27), une ligne 17 en parallèle de la ligne ferrée H, barreau nord, deux bus en soirée au nord du territoire et un Transport à la Demande nord-sud pour un total de 373 000 kilomètres commerciaux contractuels supplémentaires et un coût de 18 M€ HT + 1 Centre Opérationnel de Bus de 8 M€ HT dont 2,3 M€ de surcoût lié à la Transition énergétique.

Le SIEREG finance par ailleurs une étude visant à identifier les possibilités de développement de transport à la demande.

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de la grande couronne engagé par Île-de-France Mobilités, il est prévu la création d'un centre opérationnel à Domont en 2024. Ce nouveau dépôt pourra notamment accueillir des bus fonctionnant au BioGNV

L'utilisation de technologie BioGNV pour les bus présente de nombreux avantages par rapport aux véhicules : réduction des émissions de GES (75%), réduction des émissions de particules fines (100%) réduction des émissions d'oxyde d'azote (20 à 40%), réduction partielle du bruit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En plus de décarboner les transports en commun, les parties prenantes du PCAET ambitionnent de renforcer l'offre sur le territoire de la CAPV. Les mesures liées à cette action comprennent :

- Etudes de faisabilité de création de nouvelles lignes,
- Conversion des véhicules de transport en commun utilisés par le transporteur Transdev,
- Diagnostic des flottes de véhicules possédés par les communes (minibus, navettes) et identification des synergies potentielles avec le centre opérationnel de Domont pour engager leur conversion.

Pour augmenter l'usage des transports en commun, les gestionnaires de voirie locaux travailleront sur des solutions pour favoriser la circulation des bus en ville, et améliorer le maillage du territoire.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Augmentation de 30% de la part modale des transports collectifs par rapport à 2018 - 25% de bus propres en circulation	- Part modale des transports en commun (Enquête global transport 2030) - Part du parc de véhicules convertie sur des véhicules à faibles émissions	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	●●● ○○○ ●●● ○○○ ●●● ○○○

AXE N°3 : TRANSITION DES MODES DE DEPLACEMENT

Orientation stratégique 3.1 : Renforcer l'offre, les infrastructures et les services de transports durables :

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	IDF-m					
Partenaires	SIEREG, CAPV, Communes					
Coûts (CAPV)	200 000 € / an (1% des investissements)					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	SIEREG, SIECTU, CAPV & CD 95					
Points de vigilance EES						

ACTION N°25 : AIDES POUR L'INSTALLATION DE GARAGE À VÉLO DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES AVEC DES FINANCEMENTS

CONTEXTE

/

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'accélérer les changements de comportements sur la mobilité et faciliter la pratique du vélo, la CAPV souhaiter encourager dans chaque établissement l'installation d'aménagement tel que des parkings à vélos par des financements (de la CAPV, du département et de la région). Cette action nécessite :

- De réaliser une étude pour dimensionner l'aide et les contributions de chaque financeur,
- Faire une fiche d'accompagnement générique pour la demande d'aide,
- Créer une aide spécifique de la CAPV,
- Suivre la réalisation des projets,

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Tout les établissements locaux ont connaissance de l'aide et on eu la possibilité de s'en saisir	- Nombre de places créées - Projets pédagogiques en lien avec l'écomobilité réalisée à la suite	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	Les communes, CD95, Région Ile de France					
Coûts (CAPV)	A chiffrer en fonction du montant de l'aide et des conditions d'obtention					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	Collectivités IDF / ADEME / FUB					
Points de vigilance EES						

ACTION N°26 : DÉVELOPPER LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE ET EN COPROPRIÉTÉ

CONTEXTE

Malgré l'apparition de bornes de recharge sur le territoire, 3 constats émergent :
- Les bornes de recharge sont insuffisantes sur le territoire,
- Les bornes peuvent être d'opérateurs différents et donc non accessibles par l'ensemble de la population,
- En copropriété, malgré les obligations, le nombre de bornes est insuffisant,

Ces 3 éléments sont un frein au passage du véhicule électrique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour accompagner le maillage fin et cohérent du territoire par des bornes de recharge pour les véhicules électriques, les Communes et la CAPV prévoient d'intégrer le schéma d'implantation du SIGEIF qui aura pour responsabilité :
- D'assurer le déploiement et la maintenance,
- Créer une cartographie des bornes présentes actuellement sur le territoire de CAPV,
- Sensibiliser et centraliser l'information via une campagne d'information/affichage.

Les Communes et la CAPV relayeront la campagne de communication du SIGEIF et porteront une démarche proactive pour mobiliser les cibles, notamment les copropriétés; et favoriser l'installation de ces bornes sur les parkings dont elles assurent la gestion.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 16% de véhicules électriques et 6% d'hybrides rechargeables, en circulation sur la CAPV	- Nombre de bornes déployées, par habitant - Nombre d'usage et temps d'usage de ces bornes	Economie d'énergie	● ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	SIGEIF					
Partenaires	Communes, CAPV, Région IDF					
Coûts (CAPV)	3 000 à 6 000 € pour l'installation de borne de recharge. Coût global à quantifier.					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	A identifier					
Points de vigilance EES						

ACTION N°27 : ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DURABLE DES ENTREPRISES

CONTEXTE

- La question des mobilités devient un enjeu prégnant au sein des entreprises. Depuis le loi Lom, cette thématique intègre les Négociations Annuelles Obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés.
- La CAPV est compétente en matière de développement économique
- IDF-m et la Région IDF accompagne la réalisation de Plan de Mobilité Entreprise à travers notamment le service pro-mobilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Développer une convention partenariale entre la CAPV et IDF-m pour mobiliser les entreprises du territoire, et les inciter à s'inscrire dans la démarche pro-mobilité.
- Identifier les besoins et possibilités des entreprises en matière d'aménagement horaire ou de création de nouvelles dessertes.
- Accompagner la transformation de la mobilité des entreprises (flotte de véhicules et déplacements des salariés) pour la décarboner.
- Conseils, orientations et aide à l'obtention des financements pour le déclenchement de Plan de Mobilités d'Entreprises ou de Zones d'activités.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
100% des entreprises de + de 50 salariés intègre la problématique mobilité dans les NAO ou développe un plan de mobilité	- Nombre d'entreprises du territoire engagée sur la thématique - Nombre de salariés concernés	Economie d'énergie	● ● ●
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ●
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ●
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	CAPV					
Partenaires	IDF mobilité, CCI IdF					
Coûts (CAPV)	A définir					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements						
Points de vigilance EES						

ACTION N°28 :PROMOUVOIR L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Les déplacements domicile-école représentent 10% des trajets sur la CAPV.

Aujourd'hui il est difficile pour les écoles de prendre le temps de se faire accompagner sur des actions d'écomobilités scolaires telles que le développement des modes actifs, l'apprentissage du savoir rouler ou le déploiement de pedibus. Il existe pourtant de nombreuses ressources, des boites à outils et des projets pédagogiques reproductibles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un plan d'actions en 4 étapes :

1. Sensibiliser et communiquer auprès des élus avec un séminaire et des documents de communication dans un premier temps (afin de toucher les communes, les agents des villes et donc les écoles),
2. Animation d'un temps de formation : sensibilisation auprès des écoles, des collèges, des lycées, du périscolaire pour présenter les actions d'écomobilité scolaire possible,
3. Créer une boite à outils écomobilité scolaire et d'un kit de communication (inclure les financements),
4. Mise en place d'un Challenge d'Ecomobilité Scolaire à l'échelle de l'agglomération, entre les écoles primaires volontaires des dix huit communes (type : Battle Transport ou Défi Moov IDF).

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Toutes les écoles du territoire ont reçu le kit et 50% d'entre elles ont proposé au moins un projet.	- Circulation des kits - Nombre de téléchargements - Nombre d'élus formés	Economie d'énergie	●●○
		Production d'énergie renouvelable	○○○
		Réduction des émissions de GES	●●○
		Séquestration carbone	○○○
		Amélioration de la qualité de l'air	●●○
		Résilience du territoire	●○○

FOCUS AMI « RUES SCOLAIRES »

Dans le cadre du programme nationale du collectif des « Rues aux Enfants, Rues pour Tous », la CAPV mettra à disposition des communes et des associations des temps d'échanges et de formation. Ces services seront dispensés après une sélection opérée via des appels à projets réguliers organisé par Plaine Valée.

Une Rue aux enfants, rue pour tous est une rue normalement ouverte à la circulation motorisée que l'on ferme temporairement pour que les enfants puissent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité, dans un objectif de réappropriation de l'espace public par les habitants, de sensibilisation au partage de la rue entre tous les usagers pour redonner toute leur place aux modes actifs (marche et usage du vélo)
À l'occasion de l'organisation d'une rue aux enfants, toutes sortes d'activités peuvent être proposées : éducatives, ludiques, sportives, artistiques, créatives et même libres !
Organisé en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations…) cette dynamique festive invite les habitants à imaginer de nouveaux usages et à repenser l'aménagement de la rue. C'est l'occasion pour les enfants, de découvrir leur environnement, la rue, la ville et de se confronter au réel, de s'affirmer, de grandir.

https://www.ruesauxenfants.com/

AXE N°3 : TRANSITION DES MODES DE DEPLACEMENT

Orientation stratégique 3.2 : Favoriser l'évolution des pratiques

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Plaine Vallée					
Partenaires	Les communes, Vivacités IDF, CD95, Associations Mobilités Douces					
Coûts (CAPV)	5 000 € par an pour animer la démarche					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	Programme CEE Moby					
Points de vigilance EES	Mobiscol / CREME					

ACTION N°29 : STRUCTURER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Le taux de remplissage moyen des véhicules en 2018 était de 1,6.

Le covoiturage offre une solution pour augmenter le taux de remplissage des véhicules, limiter le nombre de véhicules en circulation et les nuisances associées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAPV projette de :
- Mettre en place une solution de covoiturage à l'échelle de la CAPV (type Covoit'ici, Blablacar Daily ou Klaxit),
- Développer les parkings relais – aires de covoiturage – places de stationnement dédiées aux covoitureurs en gares,
- Lancer une campagne de communication sur les avantages en matière de coût, d'impact environnemental,
- Communiquer sur les résultats du covoiturage mis en place grâce au reporting proposé par la solution (nombre de trajets, CO2 évités, distance moyenne…)
- Intégrer les entreprises dans la réflexion et dans l'appui à l'incitation du covoiturage

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,8	- Nombre d'usagers de l'application à l'échelle du territoire - Nombre de trajets réalisés	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Plaine Vallée – Service transports et mobilité (ou un référent)					
Partenaires	Solution de covoiturage intégrée (type Covoit'ici, Blablacar Daily, Karos, etc.)					
Coûts (CAPV)	50 000 euros pour le déploiement, puis 25 000 € / an					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 3					
Financements	Fonds vert					
Points de vigilance EES						

ACTION N°30 : RÉALISER UNE TRAME VERTE ET CARTOGRAPHIER LES FRICHES SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

La trame verte vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

L'agglomération de Plaine Vallée ne possède pas d'outils stratégiques pour préserver la biodiversité, la faune et la flore de son territoire. A l'échelle régionale, le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) a été adopté en 2013.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic du territoire pour en identifier l'état écologique, caractériser les paysages, identifier les projets et pratiques. Sur la base de ce diagnostic, la collectivité définira un plan d'action en concertation avec les habitants, communes et autres parties prenantes.

La Trame Verte sera déclinée à l'échelle de chaque commune via un fascicule de règles, qui réunira plus globalement toutes les dispositions du PCAET, pour une future indexation dans les démarches de révision des PLU portées par les Villes.
Une attention particulière sera accordée à l'identification des friches du territoire, y compris agricoles, pour en identifier le potentiel de requalification, afin de renforcer les continuités écologiques du territoire, ainsi qu'aux dispositions relatives à la lutte contre les espèces envahissantes.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Stabilisation des espaces naturels et semi-naturels du territoire	- Mode d'occupation des sols - Nombre de PLU intégrant la trame verte	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	○ ○ ○ ○ ○ ○ ● ○ ○ ● ● ● ○ ○ ○ ● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	Ile-de-France Nature, Communes, ORB					
Coûts (CAPV)	50 000€ pour l'AMO					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	Plan Friche, Fond vert, AAP					
Points de vigilance EES						

ACTION N°31 : PRESERVER LA TRAME BLEUE ET CRÉER UNE MAISON DE L'EAU

CONTEXTE

La trame bleue est le pendant de la trame verte, appliquée aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides…).
A l'échelle du territoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer est un outil déjà existant pour rétablir les continuités écologiques au sein des bassins hydrographiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du SAGE, les parties prenantes prévoient de :
- D'intégrer la cartographie des zones humides réalisée par le SAGE dans les documents d'urbanismes
- De créer une maison de l'eau pour :
  - Sensibiliser autour des cours d'eau et de leur préservation,
  - Sensibiliser les citoyens et leurs relais associatifs pour favoriser leur engagement individuel et collectif au service des objectifs du SAGE,
  - Développer la pédagogie autour de l'eau et des rivières.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- La maison de l'eau est ouverte au public et sert de lieu ressource pour la sensibilisation et la pédagogie sur l'eau.	- Nombre de PLU intégrant les éléments de trame bleue - Nombre de personnes sensibilisées	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	SIARE, SIAH, SAGE					
Partenaires	CAPV, Communes					
Coûts (CAPV)	A définir					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	Agence de l'eau, Région Ile de France					
Points de vigilance EES						

ACTION N°32 : PROTÉGER LES ZONES TAMPONS DE LA FORÊT DE MONTMORENCY

CONTEXTE

Les zones tampons se situent aux abords des espaces forestiers de Plaine Vallée. Elle permettent un filtrage entre les espaces urbains et la forêt. Ces espaces sont primordiaux, mais fragilisés par l'urbanisation du territoire et l'artificialisation des sols.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers le PLU et le classement forêt de protection par le département du Val d'Oise, les parties prenantes prévoient de sanctuariser les abords de la forêt.
Une charte d'entretien et d'aménagement de ces zones pourra être rédigée sous l'égide de l'ONF et co-signé par les communes concernés.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Toutes les zones tampons sont sanctuarisées	- Part des zones tampons sanctuarisées - Part des communes signataires	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	ONF					
Partenaires	Communes, département 95, associations locales de randonneurs/cyclistes					
Coûts (CAPV)	/					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	A définir					
Points de vigilance EES						

ACTION N°33 : SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DE MONTMORENCY

CONTEXTE

La forêt de Montmorency est parmi les forêts franciliennes les plus pratiquées par les promeneurs, les touristes et les habitants des communes limitrophes de cet espace.

Pendant de nombreuses années l'ONF gérait seul l'accueil du public, à travers différents points d'entrée dans le massif de Montmorency. La surutilisation de la forêt, notamment durant la crise du COVID, a mis en évidence l'attachement des habitants de Plaine Vallée à leur forêt, l'importance de celle-ci pour leurs activités extérieures et leur bien être. La maladie de l'encre et ses conséquences avec la disparition des châtaigniers vient ajouter aux difficultés rencontrées par l'ONF pour l'accueil du public.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tenant compte des enjeux susmentionnés, l'ONF prévoit d'élaborer un schéma d'accueil du public en Forêt de Montmorency à :

- Identifier les zones d'entrée dans la forêt pour en faciliter l'accès via les véhicules individuels et les transports en commun,
- Trouver des solutions pour faciliter la cohabitation entre les randonneurs, cyclistes et autres usagers,
- Réserver des espaces de biologie intégrale dans la forêt,
- Poser des compteurs vers les zones d'entrée pour évaluer les accès et mieux connaitre les usages.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Un schéma directeur reliant les trois forêts est en place et permet une meilleure ventilation du public	- Nombre d'utilisateurs de la forêt - Répartition modale pour se rendre dans la forêt	Economie d'énergie	● ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ○ ○
		Séquestration carbone	● ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	● ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Office National des Forêts					
Partenaires	CAPV, DDT 95					
Coûts (CAPV)	/					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°34 : RENDRE LA FORÊT PLUS RÉSILIENTE FACE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES ET SANITAIRES

CONTEXTE

La forêt domaniale de Montmorency s'étend sur 1 970 hectares et est essentiellement constituée de châtaigniers qui représentent 70% de ses peuplements. Elle est gérée par l'Office national des forêts (ONF). Touchée par la maladie de l'encre qui n'affecte que les châtaigniers, ce massif est classé en crise sanitaire par le ministère de l'Agriculture sur proposition de l'ONF depuis l'automne 2018. Aujourd'hui, plus de 500 hectares de la forêt sont atteints par cette maladie.

Le changement climatique contribue à la diffusion de cette maladie. En outre les évolutions anticipées du climat pourraient exacerber le mauvais état sanitaire de la forêt : sécheresse, incendie, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Face à cette crise accélérée par le réchauffement climatique, l'ONF programme des plantations d'essences résistantes au pathogène, adaptées au sol et au climat, pour assurer une forêt résiliente pour les générations futures. Une très grande variété d'essences est prévue : chêne sessile (en essence socle), mais aussi alisier torminal, merisier, sorbier des oiseleurs, cormier, chêne pubescent, tilleul à petites feuilles, érable plane, érable champêtre ou encore pin laricio.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
	- Nombre d'arbres planté - Diversité des essences	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	● ● ○
		Réduction des émissions de GES	● ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	ONF					
Partenaires	INRAE, CD95, CAPV					
Coûts (CAPV)	/					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°35 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR LA NATURE EN VILLE

CONTEXTE

L'étalement urbain est une réalité en IdF et notamment sur Plaine Vallée. Afin de préserver la nature en ville, dont le rôle est primordial pour nos écosystèmes, il est nécessaire de sensibiliser et de former sur ces sujets.

Certaines communes de Plaine Vallée, telles qu'Enghien-les-Bains ou Deuil-la-Barre ont réalisé des inventaires de la biodiversité, mais il n'existe pas de vision stratégique à l'échelle de l'agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Sensibiliser les élus avec des formations d'acteurs experts.
- Favoriser l'éducation à l'environnement urbain et s'inscrire dans les initiatives déjà en place.
- Sensibiliser les enfants avec des actions concrètes : arpentages, création d'un réseau E3D, aires terrestres d'éducation etc.
- Réaliser des appels à initiative auprès des habitants, via un système de budget participatif, pour favoriser la renaturation des espaces urbains.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Au moins 1 projet financé par commune chaque année	- Qualité et nombre de personnes sensibilisées - Nombre de projets portés	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	Plaine Vallée					
Partenaires	Communes, ARB					
Coûts (CAPV)	50 000 € an pour financer le budget participatif					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	Voir au niveau Européen					
Points de vigilance EES						

ACTION N°36 : CRÉER DES AMÉNAGEMENTS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

Plus de 50% du territoire de Plaine Vallée est considéré comme urbain et péri-urbain, avec des centres villes denses, bétonnés et manquant de zones d'ombres ce qui entrainent la création d'ilots de chaleur, une dégradation de la qualité de vie et des services.

L'outil cartoviz développé par l'Institut Paris Région permet d'identifier les zones sujettes aux effets d'îlot de chaleur urbain.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Communes prévoient en lien avec la CAPV de travailler sur l'identification de projets concrets pour créer des ilots de fraicheur en ville en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. Cette action comprend :

- Identification des zones qui favorisent les îlots de chaleur,
- Réalisation d'un travail d'animation auprès des communes pour faire émerger des projets de désimperméabilisations des centres urbains, parkings, cours d'école, de création de noues végétalisées, de végétalisation des bâtiments, etc.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
	- Nombre d'îlots de fraicheur dans Plaine Vallée - Surface désimperméabilisée	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	○ ○ ○
		Séquestration carbone	● ● ●
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ●

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	Communes, AEV, ARB,					
Coûts (CAPV)	5 000 € par an pour animer l'action et favoriser l'émergence de projets					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	Fond vert					
Points de vigilance EES						

ACTION N°37 : RÉALISER UNE TRAME NOIRE

CONTEXTE

La pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur la biodiversité. La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Ce phénomène impacte les populations et la répartition des espèces.

La trame noire peut se définir comme étant un outil de planification qui se focalise d'une part sur la conservation et la protection des corridors et noyaux écologiques nocturnes, et d'autre part sur les mesures de gestion de l'éclairage artificiel. Ces dernières encadrent notamment les mesures spatiales (densité et positionnement des points lumineux), les mesures temporelles (durée d'éclairage, extinctions nocturnes) et les mesures génériques à l'échelle des luminaires (composition de la lumière, ULOR27, orientation, types de lampes, puissance, etc.). La mise en place d'une trame noire permet donc de prendre en compte l'effet des nuisances lumineuses sur les paysages et les écosystèmes nocturnes tout en agissant sur les composantes de l'éclairage artificiel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec l'action 31, la CAPV prévoit d'élaborer une trame noire en :
- Réalisant un diagnostic : biodiversité nocturne, pollutions lumineuses,
- Identifiant les réservoirs de biodiversité et corridors,
- Identifiant les zones de conflits entre le réseau écologique et l'éclairage nocturne,
- Etablissant un plan d'action pour l'évolution de l'éclairage.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
100% de l'éclairage public couvert par une action de maîtrise de l'éclairage (orientation, intensité, durée)	- Nombre de points lumineux couvert par une action	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ○ ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	● ● ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CA Plaine Vallée					
Partenaires	Communes					
Coûts (CAPV)	20 à 30 000 € , à mutualiser avec l'action 30					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage d'1 ETP pour le portage et suivi de l'axe 4					
Financements	Fond vert					
Points de vigilance EES						

ACTION N°3 : ANIMATION D'UN CLUB CLIMAT

CONTEXTE

Le plan climat a vocation à se déployer sur six ans au niveau local. Suite aux ateliers de concertation du printemps 2022 et aux échanges qui y ont lieu, les habitants du territoire ont exprimé leur volonté de pouvoir participer à la mise en place des actions du Plan Climat et à leur évaluation.
La participation citoyenne et l'implication des habitants du territoire dans le Plan Climat est un prérequis indispensable pour réussir à réduire nos consommations d'énergie, nos émissions de GES et réaliser notre transition écologique et énergétique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Club Climat est un organe de suivi du déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial de Plaine Vallée. Il est issu des ateliers de concertation et d'une demande d'associations et de citoyens du territoire qui souhaitent pouvoir suivre régulièrement l'état d'avancée des actions du PCAET, leurs temporalités et la réussite ou non des objectifs fixés dans les fiches actions.

Le Club Climat devra se réunir a minima deux fois par an (semestriel) à l'initiative de la CAPV avec pour objectifs de :

- rendre compte de l'état d'avancement du Plan Climat auprès du public,
- faire des focus sur les actions en cours de déploiement/réalisations,
- mobiliser les forces vives du territoire pour réaliser des actions,

Cet organe s'adresse en priorité aux élus des communes qui souhaitent s'impliquer dans le PCAET, aux habitants, aux représentants associatifs et aux entreprises du territoire.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
-Toutes les communes de la CAPV sont représentées -Consolidation d'un groupe actions	- Nombre et qualité des participants - Nombre de réunions - Nombre de projets nés du club	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	●○○ ●○○ ●○○ ●○○ ●○○ ●○○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	CAPV					
Partenaires	Communes, agents, habitants, entreprises et associations					
Coûts (CAPV)	2 500 € par an pour l'animation					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 0,5 ETP pour la coordination globale du PCAET					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°39 : DEVELOPPER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ECOGESTES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

CONTEXTE

La réalisation du bilan carbone de la collectivité a montré que les émissions pouvaient être réduites par la généralisation d'éco-gestes au sein de l'administration notamment liés à la consommation d'énergie et aux usages numériques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CAPV prévoit de financer la formation des agents de la collectivité pour généraliser les écogestes.
Des groupes de travail pourront être formés pour identifier les enjeux propres aux bâtiments de la CAPV et garantir la mise en œuvre des écogestes.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- 2 formations par an des agents - Réduire de 10% les consommations énergétiques d'ici à 2024 (objectif plan national pour la sobriété)	- Nbr d'agents sensibilisés chaque année - Evolution des consommations	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ○ ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Pilote	CAPV					
Partenaires	/					
Coûts (CAPV)	5000 € an					
Moyens humains (CAPV)	Porté par l'ETP fléché sur les thématiques énergie					
Financements	Voir programme CEE					
Points de vigilance EES						

ACTION N°40 : RÉALISER UN PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION

CONTEXTE

Les agents de Plaine Vallée se déplacent majoritairement en véhicule individuel, qu'il soit professionnel ou particulier. Bien que la part des émissions liée au transport des agents ne soit pas la plus importante du bilan carbone, elle fait partie des sujets sur lesquels l'agglomération a vocation à être exemplaire. Elle doit donc repenser ses modes de déplacements afin de favoriser les mobilités décarbonées et actives.

Depuis la Loi « Climat et résilience » du 22/08/2021, les collectivités gérant un parc automobile de plus de 20 véhicules de moins de 3,5 tonnes (cas de Plaine Vallée) sont soumises à une obligation renforcée de choisir des modèles à faibles émissions lors de leurs renouvellements.
Leur pourcentage est fixé à :

- 30% jusqu'au 31/12/2024,
- 40% entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029,
- 70% à compter du 01/01/2030.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan de mobilité, anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les agents et la collectivité.

Un plan de déplacements d'entreprise consiste en l'étude, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation, au niveau d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette ou de ces entreprises.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Le parc automobile de la CAPV est constitué de 70% minimum de modèles à faible émission - 20% des agents se rendent en mobilité douce au travail	- Nbr de véhicules à faible émissions possédés par la CAPV - Répartition modale sur les trajets DT	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires						
Coûts (CAPV)	15 000 € pour l'étude et le plan d'action					
Moyens humains (CAPV)	Porté par l'ETP fléché sur les thématiques mobilité					
Financements	IdFM					
Points de vigilance EES						

ACTION N°41 : MISE EN PLACE DU SOLUTION DE TRI DES DECHETS DE L'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Les agents de Plaine Vallée ont constaté que le tri des déchets n'était pas facilité du fait de l'absence de poubelles de tri à tous les étages et pour l'ensemble des produits consommés sur place (verre, carton et déchets verts/compost).

Sur le modèle du SIGIDURS et de son projet « eco-administration », lancé en 2011, il faut doter les structures de la CAPV d'outils de tri (pré collecte et communication) pour faciliter le tri et la collecte.

Des formations sont dispensées pour accompagner le déploiement des outils de tri dans les structures (mini-bacs, corbeilles et des bacs de regroupement).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Formation sur le tri des déchets pour les agents de Plaine Vallée avec le syndicat EMERAUDE et mise à disposition de poubelles de tri pour toutes les ressources collectées.

Réfléchir à déployer ce système dans l'ensemble des classes des communes.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
- Les agents de la CAPV tri 100% de leurs déchets et compostent leurs biodéchets	-Tonnage au siège par typologie de déchets - Nbr d'agents sensibilisés au compostage	Economie d'énergie	○ ○ ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ○ ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	CAPV					
Partenaires	EMERAUDE (ou SIGIDURS)					
Coûts (CAPV)	1000 €					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 0,5 ETP pour la coordination globale du PCAET					
Financements	/					
Points de vigilance EES						

ACTION N°42 : PLAN D'EFFICACITE ET DE SOBRIETE SUR LE PATRIMOINE PUBLIC

CONTEXTE

Plaine Vallée dispose de plusieurs bâtiments pour lesquels un haut niveau de performance énergétique a été cherché systématiquement pour aller au-delà des exigences RT 2009 ou 2012 imposées.
L'agglomération a d'ores et déjà réalisé ou entamé des travaux sur son patrimoine, notamment des remises en état de CTA, le remplacement de luminaires en LED, renforcement d'isolation toiture, mise à jour de ses GTB pour permettre l'optimisation de réglage du chauffage et entend continuer l'entretien et les rénovations nécessaires. A noter que pour les espaces aquatiques, le "process" de fonctionnement des équipements représente la grande majorité des consommations et ne sont pas soumis à la réglementation thermique du fait des contraintes spécifiques de température et d'hygrométrie nécessaires pour garantir le confort des usagers de l'équipement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Achat d'une caméra thermique pour réaliser un audit énergétique du siège de l'agglomération Plaine Vallée et le soumettre au propriétaire pour travaux.
Sur LA VAGUE : Relance du Marché d'exploitation 2023 - 2027 avec des indicateurs de consommation maxi/m2 plan d'eau/baigneurs, en 2024 Réduction du débit de filtration en inoccupation, Jaquette isolante sur échangeur, contrôle des débit des pédiluves, ensuite à l'horizon 2025 pompe de chauffage et de filtration avec variateur, récup des eaux grises pour le lavage des filtres .. D'ici 2027/2028: mise en place d'ombrières avec panneaux solaires sur le parking.
Sur 14K : Mission de Moe en 2023 pour la rénover et améliorer le système de chauffage/ Rafraichissement de la CTA en 2024.
Sur la piscine Maurice GIGOI : installation de capteurs solaires souples en EPDM sur toiture, pour chauffage de l'eau des bassins en substitution partielle du gaz.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Respect du décret tertiaire (-40% de consommations énergétiques)	Evolution des consommations énergétiques	Economie d'énergie	● ● ○
		Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○
		Réduction des émissions de GES	● ● ○
		Séquestration carbone	○ ○ ○
		Amélioration de la qualité de l'air	● ● ○
		Résilience du territoire	○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	**CAPV (Service Bâtiment)**					
Partenaires	CAUE95					
Coûts (CAPV)	400 000 € (secteur Sud) hors coût des ombrières de parking.					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de X ETP au sein du service bâtiment					
Financements	Fond vert, Act eau					
Points de vigilance EES						

ACTION N°43 : REALISATION D'UNE STRATEGIE ACHATS RESPONSABLES

CONTEXTE

La commande publique, reconnue comme un levier pour le développement durable, doit répondre à des obligations réglementaires croissantes portant sur les achats responsables poussant au développement de pratiques et prestations plus vertueuses, valorisant l'économie circulaire et préservant l'accessibilité des marchés publics aux TPE/PME.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bien que non assujettie à la réalisation d'un Spaser, Plaine Vallée souhaite s'engager dans une démarche de promotion des achats responsables en élaborant un document formalisant sa stratégie d'achats, pour partager sa vision auprès des parties prenantes et communiquer sur les objectifs et résultats.

OBJECTIF 2030	INDICATEURS DE SUIVI	LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
Respect des objectifs du PNAD : - 30% des marchés avec disposition sociale - 100% des marchés avec disposition environnementale	- Part des marchés avec disposition sociale et environnementale - Impact GES des achats	Economie d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Amélioration de la qualité de l'air Résilience du territoire	○ ○ ○ ● ○ ○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

Temporalité	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Pilote	**CAPV - Service Marché Public**					
Partenaires	/					
Coûts (CAPV)	25 000 € pour l'étude					
Moyens humains (CAPV)	Fléchage de 1 ETP au sein du service commande publique					
Financements	/					
Points de vigilance EES						